



Guide du Yukon pour l'établissement d'objectifs de qualité de l'eau et de normes de qualité des effluents

Introduction

Dans le cadre des processus d'évaluation environnementale et de délivrance de permis d'utilisation des eaux, les promoteurs de projets d'extraction de quartz doivent déterminer l'incidence de leur projet sur la qualité de l'eau et établir des normes de pratique visant à atténuer tout effet négatif sur les ressources hydriques du Yukon. La publication du *Guide du Yukon pour l'établissement d'objectifs de qualité de l'eau et de normes de qualité des effluents pour les projets d'extraction de quartz* (le « Guide ») remédie à l'absence jusqu'ici de lignes directrices claires pour l'établissement de normes de qualité de l'eau. Il décrit les méthodes et procédés techniques et scientifiques à suivre pour :

1. Établir et appliquer des objectifs de qualité de l'eau (OQE) visant les écosystèmes d'eau douce du Yukon.
2. Élaborer des normes de qualité des effluents (NQE) fondées sur les OQE.

En quoi consistent les normes de qualité des effluents (NQE)?

Elles établissent la concentration maximale de contaminants potentiellement préoccupants que peuvent contenir les effluents rejetés dans le milieu. Ces normes sont généralement indiquées sur les permis d'utilisation des eaux.

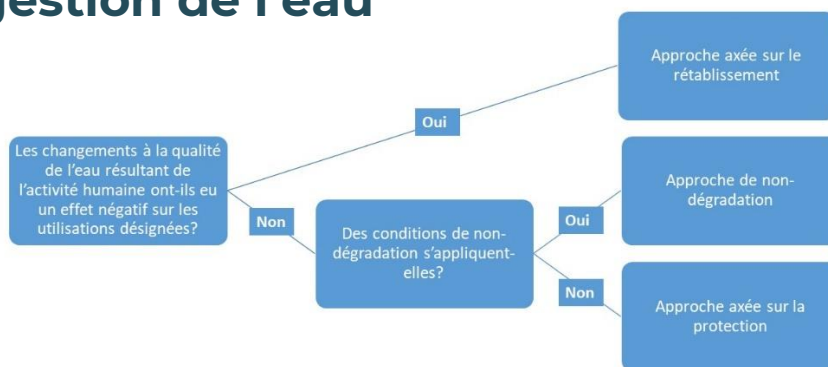
En quoi consistent les objectifs de qualité de l'eau (OQE)?

Ils définissent le niveau acceptable d'incidence que peut avoir un projet sur les conditions de qualité de l'eau dans le milieu récepteur, selon la vulnérabilité des écosystèmes aquatiques aux contaminants potentiellement préoccupants.

Pourquoi est-ce important?

Chaque projet d'extraction du quartz étant unique, les pratiques adoptées pour protéger la qualité de l'eau du milieu récepteur doivent être propres au lieu. Par ailleurs, la panoplie de méthodes utilisées pour établir des NQE et des OQE entraîne de l'incertitude et des retards dans les processus de réglementation. En apportant plus de clarté, le Guide favorisera une meilleure compréhension et rendra le processus d'élaboration de NQE et d'OQE propres au lieu plus prévisible pour les promoteurs et les organismes de réglementation au Yukon. En établissant un cadre plus officiel, le Guide facilitera la prise de décisions relatives à la gestion des eaux et contribuera à une utilisation durable des ressources hydriques du territoire, maintenant et pour les années à venir.

Sélection d'une approche de gestion de l'eau



Sommaire des conditions de non-dégradation

Un ou plusieurs des éléments suivants :

- ✓ Source réglementée d'approvisionnement en eau potable
- ✓ Habitat aquatique clé ou essentiel
- ✓ Site du patrimoine mondial ou parc national ou territorial (créé pour des motifs écologiques)
- ✓ Lieu désigné pour la protection d'un écosystème aquatique (par une loi territoriale, une entente définitive d'une Première nation, un plan d'aménagement régional, la Commission des rivières du patrimoine canadien)
- ✓ Lieu d'importance exceptionnelle pour les membres des Premières nations ou les résidents de la région



Chronologie de l'élaboration du Guide

À la fin de 2014, le gouvernement du Yukon a créé un groupe de travail technique chargé de l'élaboration du Guide.

Au printemps de 2017, le gouvernement a confié à l'entreprise Minnow Environmental Inc. le soin de réaliser un examen technique d'une première version du document. Les conclusions et recommandations de Minnow ont été prises en considération pour la poursuite des travaux.

Du 2 mai au 23 juin 2017, le gouvernement a mené des consultations sur la version préliminaire du guide avec diverses parties intéressées. Le 9 mai 2017, il a organisé un atelier auquel participaient des représentants de l'industrie minière, des différents ministères territoriaux, de l'Office des eaux du Yukon, de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon, de sociétés de conseil et d'organismes non gouvernementaux pour présenter les grandes lignes de la version préliminaire et solliciter les premiers commentaires sur le document.

Les commentaires recueillis lors des consultations de 2017, de l'atelier du 9 mai 2017 et de réunions supplémentaires avec les Premières nations ont été pris en considération et intégrés à un rapport de synthèse publié en janvier 2019, qui faisait état des principales préoccupations et suggestions des intervenants, ainsi que des réponses et actions du gouvernement.

En août 2017, la société Zajdlik and Associates a procédé à un examen pour déterminer si les exigences en matière de données de référence étaient justifiées sur le plan statistique. Le rapport d'examen a confirmé que les exigences d'échantillonnage contenues dans le Guide (telles que la nécessité de prélever des échantillons sur une base mensuelle pendant trois ans) se justifiaient sur le plan statistique.

À la fin de 2017, les résultats d'un examen des exigences en matière de collecte de données de référence ont montré que les processus et les circonstances observés dans les autres administrations canadiennes ne se comparent pas à celles du Yukon. Les provinces appliquent plutôt une approche reposant sur l'établissement pour chaque projet de « paramètres » précisant les exigences propres à chacun. En outre, de nombreuses provinces ne s'appuient pas autant que le Yukon sur les données fournies par les promoteurs, car elles ont déjà constitué de solides données de base sur la qualité de l'eau en amont et en aval des projets de développement industriel. C'est notamment le cas de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, et la Saskatchewan dispose de nombreuses données recueillies au cours des 20 à 30 dernières années qui couvrent une grande partie de son territoire et peuvent être utilisées pour compléter les données du promoteur.

En juillet 2019, un examen technique indépendant du guide a été réalisé par la société Hemmera Inc., qui devait répondre à certaines questions particulières portant sur les approches de gestion de l'eau, les méthodes d'établissement des OQE, les procédés liés aux NQE et les exigences en matière de données de référence. L'examen a sanctionné les méthodes et les approches énoncées dans le Guide et mené à la formulation de 14 recommandations mineures qui ont été traitées dans les versions ultérieures du document.

De mai à décembre 2020, le gouvernement du Yukon a tenu une autre consultation publique ciblée et il a intégré les commentaires recueillis dans la version finale du guide.